

Code de conduite Ethique des affaires

Engagement de la Gouvernance

DIPLEX s'engage à conduire ses activités avec la plus haute probité, guidée par ses valeurs fondamentales : la qualité de service et la satisfaction de ses clients, la confiance et la fiabilité que nous mettons à l'honneur dans nos relations commerciales, bercé par l'héritage d'une entreprise familiale.

La Gouvernance s'engage ainsi à promouvoir une culture d'intégrité et de responsabilité en veillant au respect des règles éthiques et légales par tous et pour tous.

Définition

La loyauté des pratiques et l'éthique des affaires est la garantie de relations saines et durables avec l'ensemble des parties prenantes sur toute notre chaîne de valeur.

Selon la norme internationale ISO 26000, « un comportement éthique est fondamental pour établir et maintenir des relations légitimes et productives » entre partenaires.

Les principes fondamentaux pour exercer des pratiques loyales en affaires reposent sur l'honnêteté, l'équité, la transparence et l'intégrité.

DIPLEX souhaite valoriser son intégrité et en faire un atout stratégique sur son marché.

Champ d'application

Ce code de conduite s'applique à l'ensemble des collaborateurs de DIPLEX, dirigeants, cadres et salariés, intérimaires et stagiaires présents dans l'entreprise.

Chaque collaborateur est tenu de respecter et faire respecter les principes énoncés dans ce code, tant dans ses relations internes qu'externes.

D'autre part, il s'adresse à nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et parties prenantes externes impactées par notre activité de conception, fabrication, installation et commercialisation de solutions de stockage industriel.

1. L'éthique des affaires

DIPLEX conduit ses activités avec transparence et honnêteté, en respectant les lois et réglementations en vigueur.

Nous nous engageons à :

- Maintenir des relations commerciales basées sur la confiance mutuelle et le respect de comportements éthiques et loyaux.
- Fournir des informations exactes et complètes sur nos produits et services.
- Respecter la confidentialité des informations et des données clients et partenaires.
- Prendre des décisions commerciales objectives, sans conflits d'intérêts.
- Assurer un environnement de travail sain et sécurisé lors de toutes interventions extérieures.

Il est de notre devoir d'adopter un comportement éthique et responsable pour maintenir notre niveau de performance au regard de la qualité de nos services et de nos relations commerciales.

2. Concurrence loyale

DIPLEX s'engage à respecter les principes de libre concurrence et à adopter des pratiques commerciales équitables. Nous répondons systématiquement à des appels d'offres lors de consultations pour une mise en concurrence équitable.

Nous nous engageons à respecter le droit de la concurrence, à lutter contre les ententes illicites sur les prix et contre les abus de position dominante.

D'autre part, DIPLEX garantit le respect d'un comportement loyal envers ses partenaires en faisant appliquer le secret professionnel et le caractère confidentiel des informations traitées et connues, par l'application de notre règlement intérieur.

Nous respectons les droits de propriété intellectuelle et encourageons l'innovation dans nos procédés de conception et de fabrication de nos produits.

3. Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt

La corruption en affaires peut prendre plusieurs formes, avec un objectif identique, celui de favoriser et d'orienter un comportement dans l'intention de remporter un marché, avec des pratiques déloyales et trompeuses.

Pour préserver à la fois sa réputation, sa qualité de services et renforcer les relations de confiance auprès de ses clients et partenaires, DIPLEX s'engage activement dans la lutte contre toute forme de corruption.

Notre feuille de route RSE 2025/2028 prévoit de renforcer notre exemplarité et nos actions pour prémunir tous comportements répondant à la corruption en affaires.

4. Mesure de prévention et dispositif d'alerte

DIPLEX met en place un système de prévention et de détection des manquements à ce code de conduite.

Nous nous engageons à porter à la connaissance des collaborateurs, particulièrement les fonctions à risques rattachées au service commercial et achats, des pratiques de comportements éthiques à adopter dans les relations d'affaires.

D'autre part, nous mettons à disposition de nos parties prenantes, un dispositif d'alerte visant à signaler des comportements douteux ou compromettants, internes ou externes, sur notre site internet, accessible à l'adresse suivante : <https://www.diplex.fr/alerte/>

Tout manquement aux règles édictées dans ce présent code de conduite peut entraîner une rupture momentanée ou durable des relations contractuelles.

Le 20 novembre 2025,

Stéphane SAUVAGE
Président DIPLEX